COMMUNE DE MONTREUX

Préavis No 26/2020

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement pour l'achat d'un chariot automatique pour la scierie des Avants pour un montant de CHF 79'000.- TTC au maximum.

Date et lieu proposés pour la séance de commission :

le mardi 12 janvier 2021 à 19 heures

lieu à définir

Table des matières

1 Objet du préavis 2
2 Historique 2
3 Développement 2
4 Conséquences financières 3
5 Développement durable 4
5.1 Social 4
5.2 Economique 4
5.3 Environnemental 4
6 Position de la Municipalité 4
7 Conclusions 5

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif pour changer le chariot de la scierie des Avants.

2 Historique

Dans toute la région, les petites scieries ferment les unes après les autres, laissant le marché uniquement aux grandes scieries automatisées. Or, celles-ci ne peuvent pas répondre complètement à satisfaction aux demandes particulières du marché, notamment montreusien. En effet, ces grandes scieries n'acceptent que rarement les bois de plus de 80 cm de diamètre, ce qui ne permet pas à la Commune de valoriser ses bois anciens (majoritaires sur le territoire).

La Commune a régulièrement marqué son attachement à nos forêts et notamment à l'installation historique des Avants. La Municipalité souhaite maintenir cette activité patrimoniale sur son territoire. Ceci également dans un but de privilégier les circuits locaux, voire ultra-locaux, comme dans le cas des constructions communales (renvois d'eaux, carrelets, planches, constructions) où le bois est coupé, scié et utilisé sur l'ensemble du territoire.

Le chariot actuel de la scierie des Avants a été installé en 1986, étant précisé qu'il a été acheté d'occasion. Aujourd'hui, il pose des problèmes de sécurité et entraîne une pénibilité du travail pour le scieur, ce qui n'est plus acceptable.

3 Développement

Le remplacement du chariot de la scierie renforcera la sécurité des collaborateurs, amènera un meilleur confort de travail et permettra donc de gagner en efficacité. Actuellement, le scieur doit effectuer manuellement toutes les manipulations. Celles-ci consistent à charger les billes sur le chariot à l'aide d'un palan, d'ajuster la bille pesant parfois jusqu'à 4 tonnes en la manipulant à l'aide d'un « tournebois » (figure 1) Ce sont donc plus de 500 tonnes qui sont ajustées sur le chariot actuel par année.

La pénibilité de ce travail engendre des risques d'accident et, surtout, elle peut provoquer une usure prématurée du dos.

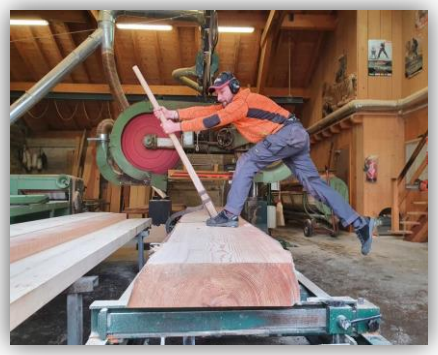

Figures 1 Pénibilité du travail de l'installation actuelle

Figure 2 : Nouveau chariot hydraulique et pupitre de commande

A la suite de la fermeture d'une scierie-menuiserie sur les hauts de Lausanne, la section forêts a l'opportunité d'acquérir un chariot hydraulique d'occasion de 6 mètres, entièrement automatisé. Connaissant les limites du système actuel en vigueur à la scierie des Avants, il est proposé de profiter de cette opportunité pour les raisons évoquées ci-dessus. Le futur chariot (figures 2) muni de bras actionnés hydrauliquement depuis un pupitre de commande permet de retourner à distance et d'ajuster la bille sur le chariot au millimètre près. De cette manière, le travail pénible pour le dos est réduit et le scieur se trouve à distance de sécurité. Le travail automatisé permet d'accélérer la cadence du sciage. En effet, ce n'est pas le sciage du bois qui ralentit la rentabilité de la production, mais bien toutes les manipulations avant et après le sciage. Le fait d'acheter du matériel d'occasion en bon état permet également de le recycler et de le réutiliser à moindres frais, en contribuant ainsi de manière active au développement durable.

Enfin, cette nouvelle installation permettra de répondre aux divers besoins communaux en bois local. Les futurs projets d'importance, la salle triple notamment, sont des projets d'envergure et avoir un chariot plus performant permettra de répondre aux délais, ainsi que d'améliorer la fluidité de la manutention. La productivité de la scierie des Avants s'en verra grandement améliorée, tout en protégeant mieux la santé des travailleurs.

Le coût d'un chariot neuf est de CHF 135'000.- environ auxquels il faut ajouter CHF 7'000.- de maçonnerie. Le chariot actuel date de la fin des années 1980. Il a ainsi plus de 40 ans, en tenant compte du fait qu'il avait été acheté d'occasion. On peut dès lors raisonnablement estimer que le chariot d'occasion que nous souhaitons acquérir devrait pouvoir être utilisé durant encore 36 ans, vu qu'il date de 2006.

4 Conséquences financières

Au 31 octobre 2020, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 14 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 105 millions.

Sur la base du budget adopté pour l'année en cours et des crédits d'investissement en cours de réalisation, le financement de cette dépense devrait être assuré, partiellement, par la trésorerie, et pour le solde par de l'emprunt.

Il est proposé d'amortir cet investissement par le débit du compte No 325.3313 sur une durée de 10 ans.

5 Développement durable

5.1 Social

Par cet achat, la Municipalité va pouvoir considérablement améliorer la sécurité et la santé des scieurs. En effet, de nombreux travaux très pénibles, en termes de santé et de sécurité du travail, seront désormais automatisés. La sécurité sera plus particulièrement assurée par la commande à distance, laquelle éloigne le personnel du danger.

5.2 Economique

En décidant d'investir pour maintenir la scierie des Avants compétitive sur le marché, la Municipalité permet de faire de précieuses économies. En effet, la scierie des Avants est l'une des dernières structures à pouvoir accueillir les bois jusqu'à 135 cm de diamètre, alors que ce genre de bois est très présent sur le territoire communal et qu'il permet de produire différents objets pour les services communaux (renvoi d'eaux, carrelet, plateaux, etc.). En l'absence d'une telle structure, ces gros bois seraient bradés sur le marché, dès lors qu'ils ne correspondent pas à la norme.

Enfin, le fait d'acquérir un chariot d'occasion en excellent état permet à la Commune de réaliser une économie substantielle.

5.3 Environnemental

Un chariot d'occasion permet à la Commune de réaliser un achat durable et évite le gaspillage de nouvelles ressources.

L'installation permet également un circuit ultra-court d'utilisation des ressources de la Commune pour la Commune, évitant ainsi des transports de bois par camion vers les différentes scieries.

6 Position de la Municipalité

Par ce préavis, la Municipalité souhaite régulariser une situation potentiellement dangereuse en modernisant la scierie des Avants. Cet achat permettra également de maintenir une activité traditionnelle de la Commune de Montreux, en voie de disparition dans toute la région. Enfin, elle marque son attachement à une économie locale et durable.

7 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 26/2020 de la Municipalité du 26 novembre 2020 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement pour l'achat d'un chariot automatique pour la scierie des Avants pour un montant de CHF 79'000.- TTC au maximum

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 72'000.- au maximum pour changer le chariot de la scierie des Avants et, pour divers travaux de maçonnerie, pour un montant de CHF 7'000.- au maximum ;

2. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

3. d'amortir cet investissement par le compte No 325.3313 sur une période de 10 ans au maximum ;

4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Ainsi adopté le 26 novembre 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic La secrétaire a.i.

L. Wehrli L.S. F. Grec

Délégation municipale : M. Caleb Walther, Conseiller municipal